



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

*2865ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Luxembourg, le 29 avril 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil suit de près l'évolution de la situation au Zimbabwe depuis les élections du 29 mars et exprime sa vive préoccupation face au retard constaté dans la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, ainsi qu'aux actes d'intimidation, aux violations des droits de l'homme et aux violences.
2. L'UE juge inacceptable et injustifiable que, quatre semaines après que les citoyens du Zimbabwe ont exercé leur droit démocratique fondamental, aucun résultat de l'élection présidentielle n'ait encore été publié. L'UE demande la publication immédiate de ces résultats et insiste pour qu'ils reflètent réellement la volonté librement et démocratiquement exprimée du peuple zimbabwéen, étant donné que le retard suscite de graves préoccupations quant à la crédibilité du processus.
3. L'UE condamne les violences et les actes d'intimidation dirigés contre les Zimbabwéens au lendemain des élections et appelle à leur cessation immédiate. Il apparaît selon l'UE que ces graves incidents sont des attaques ciblées, reposant sur des motifs politiques, contre des partisans du changement démocratique. Elle souligne également que les arrestations pratiquées récemment ont démontré que le gouvernement du Zimbabwe n'avait pas la volonté de permettre à la commission électorale du pays de fonctionner en tant qu'institution indépendante.

P R E S S

Rue de la Loi 175 B - 1048 BRUSSELS Tel.: +32 (0)2 281 8239 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

1

FR

4. L'UE fait observer que le respect de la liberté de réunion et de la liberté des médias, ainsi qu'un climat sans intimidations ni violences sont déterminants pour la tenue d'élections libres et régulières et demande à ce que le processus électoral s'achève dans un contexte respectueux de ces principes.
5. Les pays de la région, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et l'Union africaine ont un rôle crucial à jouer et la responsabilité de poursuivre leur participation à la résolution de la crise actuelle au Zimbabwe. L'UE partage les préoccupations de la CDAA et réaffirme son soutien sans réserve aux efforts qu'elle déploie pour résoudre cette crise. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la tenue du sommet extraordinaire de Lusaka.
6. Le Conseil demeure préoccupé par les répercussions que pourraient avoir les événements actuels sur la stabilité de la région. Elle invite donc la CDAA à dialoguer, avec une détermination renouvelée, avec les autorités zimbabwéennes afin qu'elles traduisent dans les faits les résultats du sommet de Lusaka, y compris la décision de garder un rôle actif jusqu'au terme du processus électoral.
7. L'UE salue la déclaration de M. Konaré, président de la commission de l'Union africaine, qui réaffirme la volonté de l'UA de travailler de concert avec toutes les parties concernées, la CDAA et la communauté internationale, pour que le processus électoral au Zimbabwe puisse s'achever de manière satisfaisante.
8. L'UE rappelle qu'elle ne fournit ni ne vend d'armements, de matériel ou d'équipements connexes susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne au Zimbabwe. Elle encourage les autres intervenants à faire preuve de la même retenue, au stade actuel, en instaurant un moratoire de fait sur toutes les ventes de ce type, et se félicite des mesures déjà prises à cet égard.
9. L'UE continuera à suivre de près l'évolution de la situation et à explorer d'autres pistes afin d'accentuer la pression sur ceux qui sont à l'origine des actes de violence et d'intimidation encouragés par l'État au cours de la période post-électorale et qui y prennent part.
10. Le Conseil rappelle son attachement durable à la cause du peuple zimbabwéen et souligne que l'UE reste le principal bailleur de fonds du Zimbabwe. L'UE souhaite également réaffirmer sa volonté de continuer à tirer parti de toutes les occasions offertes pour engager le dialogue avec un gouvernement zimbabwéen démocratiquement élu et, dès que les conditions le permettront, commencer à œuvrer pour la reprise d'une coopération pleine et entière."